

**5^e assemblée publique de l'exercice 2010-2011 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
24 février 2011, à 17 h 00**

Procès-verbal de la cinquième (5^e) assemblée publique de l'exercice 2010-2011 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 24 février 2010, à 17 h 00, à l'hôtel de ville de la Ville de Shawinigan.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Maire, Ville de Shawinigan
M. Serge Aubry	Conseiller, Ville de Shawinigan
M. Pierre Bouchard	Maire, municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Sébastien Duchesne	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Michel Dupont	Siège, Développement social
M. René Goyette	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Robert Lalonde	Préfet, MRC de Maskinongé
M. André Léveillé	Maire, Municipalité de Saint-Tite
M. Éric Lord	Siège, Qualité de vie
M ^{me} Sophie Milette	Siège, Main-d'œuvre
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. Christian Muckle	Siège, Éducation
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville

ABSENCES :

M. Normand Beaudoin	Maire, Ville de La Tuque
M. Larry Bernier	Maire de Lac-Édouard, Agglomération de La Tuque
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. André Nollet	Siège, Économie
M ^{me} Éva Ottawa	Nation Atikamekw

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Amina Chaffai	Représentante, Députée de Laviolette
M ^{me} Ghislaine Larivière	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Yvon Lemire	Observateur, Éducation
M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M ^{me} Marianne Méthot	Représentante, Députée de Trois-Rivières
M ^{me} Liette Moreau	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Marc H. Plante	Représentant, Député de Maskinongé
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
M. Luc Trudel	Représentant, Député de Saint-Maurice
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M. Gérard Bruneau préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M. Gérard Bruneau souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/10-11-05-051

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 2010
- 3.0 Politique d'égalité et de parité
Présentation de M^{me} Liette Moreau

- 4.0 Couverture cellulaire – Lac-St-Jean / Mauricie
- 5.0 Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010
- 6.0 Fonds de développement régional (FDR)
 - 6.1 Bilan
 - 6.2 Projets
 - 6.2.1 Conseil régional de mentorat de la Mauricie (AA-174-10)
 - 6.2.2 Carrefour Québec International (AA-178-10)
 - 6.2.3 TGV Net – Zones orphelines (AA-165-10)
 - 6.2.4 Implantation du bioraffinage régional en Haute-Mauricie : compactage et valorisation des résidus forestiers par conversion thermochimique (AA-185-10)
 - 6.2.5 Village forestier - Hébergement d'expérience (AA-183-10)
 - 6.2.6 Gestion des ressources humaines diversifiée pour les personnes handicapées (AA-184-10)
- 7.0 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
 - 7.1 Séminaire sur les extractibles forestiers (15 et 16 mars 2011)
 - 7.2 Consultation sur la superficie maximale de plancher des abris sommaires dans la région de la Mauricie
- 8.0 Forum sur la communication des risques
 - Capsule vidéo
- 9.0 Liste des chèques
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions du public
- 12.0 Date de la prochaine rencontre
- 13.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. René Goyette, appuyé par M. Robert Lalonde, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 10.1 Fin de mandat de certains membres de la société civile

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-052 2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par M. René Goyette, appuyé par M. Serge Aubry, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 9 décembre 2010, tel qu'il a été déposé, en ajoutant le point suivant au varia :

- 9.2 Politique d'occupation du territoire et rôles des MRC

M. Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé, a participé à une rencontre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) où il a été question de la future Politique d'occupation du territoire. À ce sujet, il manifeste son inquiétude par rapport à cette politique et souhaite que les MRC et les municipalités locales soient reconnues dans les éventuels contrats de territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-053 3.0 POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ

M^{me} Liette Moreau présente la Politique d'égalité et de parité. Après discussion, IL EST PROPOSÉ par M. André Léveillé, appuyé par M. Michel Dupont, d'adopter la Politique d'égalité et de parité, telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-054 4.0 COUVERTURE CELLULAIRE – LAC-ST-JEAN / MAURICIE

La direction générale décrit la démarche concernant la couverture cellulaire entre les deux régions. Une conférence téléphonique est prévue au cours des prochains jours. Les membres réitèrent l'importance de ce dossier pour la sécurité des usagers de la route.

CA/10-11-05-055 5.0 FONDS DE LA MAURICIE POUR LES ARTS ET LES LETTRES 2007-2010

**Résolution relative à l'utilisation du solde au
compte en fidécommiss du Fonds de la
Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010**

Dans une correspondance adressée, le 17 janvier 2011, à M. Christian Savard, directeur général de la Conférence régionale des élus de la (CRÉ) Mauricie, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) avise qu'il entend procéder à la fermeture du compte en fidécommiss du Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres issu de l'entente spécifique 2007-2010. À titre de fiduciaire du Fonds en fidécommiss, le CALQ a produit un bilan financier au 31 mars 2010 faisant état d'un solde de 670 \$.

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie, le Forum Jeunesse Mauricie (FJM) et le CALQ sont les trois partenaires financiers de l'Entente spécifique sur le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie 2007-2010;

CONSIDÉRANT que le Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres issu de cette entente enregistre un solde de 670 \$ en date du 31 mars 2010, moment où prend fin la durée de l'entente 2007-2010;

CONSIDÉRANT que la CRÉ, le Forum et le CALQ ont contribué au renouvellement de l'Entente spécifique sur le développement et la diffusion de la pratique artistique professionnelle en Mauricie pour la période 2010-2013;

CONSIDÉRANT la position du Forum qui souhaite que le solde de 670 \$ soit affecté au Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres issu de l'entente 2010-2013, plus précisément pour l'exercice 2011-2012;

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Muckle, appuyé par M. Robert Lalonde, que la CRÉ demande au CALQ de transférer le montant de 670 \$ dans les engagements financiers de l'Entente spécifique 2010-2013 et que ce montant soit affecté à l'exercice 2011-2012 pour le volet 1 ou le volet 2, selon les recommandations du jury qui sera constitué pour la sélection des dossiers qui auront été soumis au volet 1 et au volet 2 dans le cadre du concours de l'exercice 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-056 6.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

6.1 Bilan

La direction générale présente le bilan du FDR. En date du 24 février 2011, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 187 224 \$.

6.2 Projets

6.2.1 Conseil régional de mentorat de la Mauricie (AA-174-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Conseil régional de mentorat de la Mauricie» (AA-174-10)

La mission du Conseil régional de mentorat de la Mauricie (CRMLM) est d'unifier et d'organiser les efforts de déploiement du mentorat sur le territoire de la Mauricie par l'embauche d'une ressource humaine afin de voir à la coordination régionale du projet pour une période de trois ans.

CONSIDÉRANT que ce projet vient appuyer un élément du Plan quinquennal de développement régional 2010-2015 relié à l'orientation 1 qui est de diversifier l'économie en misant sur des entreprises fortes et compétitives. Plus particulièrement, il répond à la piste d'action 1.3 qui est de favoriser la création d'entreprises et développer la culture entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que la mission du CRMLM est d'unifier et d'organiser les efforts de déploiement du mentorat sur le territoire de la Mauricie par l'embauche d'une ressource humaine afin de voir à la coordination régionale du projet pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que la formule des cellules de mentorat a fait ses preuves quant au support qu'elle offre aux entrepreneur(e)s. Lorsque l'entrepreneur est accompagné par un mentor bénévole, qui comprend bien son rôle, la probabilité de réussite (survie) se situe à plus de 73 % après cinq ans;

CONSIDÉRANT le maillage entre les organismes porteurs des cellules de mentorat, la Fondation de l'entrepreneurship et les alliances avec les partenaires dans chacun des territoires (CLD, SADC, CJE, Chambre de commerce, Femmessor, Carrefour Formation Mauricie, Centre financier aux entreprises, centre de formation, etc.);

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'association relie les différents partenaires du CRMLM. Ce partenariat est composé de représentants des membres porteurs signataires, de mentors certifiés et de la Fondation de l'entrepreneurship à titre d'observateur;

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. Robert Lalonde, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale 78 315 \$, soit 35 085 \$ pour l'année 2011-2012, 22 340 \$ pour l'année 2012-2013 et 20 890 \$ pour l'année 2013-2014 selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire. Le projet est conditionnel, pour la première année, à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant et à ce que le financement des années 2 et 3 soit accordé suite à une confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ainsi qu'à une évaluation positive des résultats obtenus lors de la première année complète du projet et à une évaluation positive des collaborations établies avec les organismes de développement économique de la région. Le projet doit aussi se conformer aux obligations requises pour son financement (Autorisations M-30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.2 Carrefour Québec International (AA-178-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Carrefour Québec International 2011-2012» (AA-178-10)

Le projet vise à poursuivre les activités mises en place en Mauricie en avril 2008 permettant aux entreprises d'avoir accès à des personnes-ressources spécialisées pour le développement de marchés à l'international. Les activités de Carrefour Québec International (CQI) se font en collaboration avec les organismes de « première ligne » (CLD/IDÉTR et SADC/CAE).

En Mauricie, Développement Économique Canada (DEC) s'est joint au projet le 1^{er} octobre 2009, ce qui a permis d'embaucher une deuxième personne-ressource entièrement dédiée aux besoins des entreprises.

CONSIDÉRANT que le projet rejoint le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015, quant à l'orientation 1 qui est de « Diversifier l'économie en misant sur des entreprises fortes et compétitives ». Il rejoint l'action « Améliorer le soutien offert aux entreprises existantes en soutenant l'exportation »;

CONSIDÉRANT que Carrefour Québec International offre des services spécialisés pour le développement des marchés à l'international;

CONSIDÉRANT que Carrefour Québec International a démontré sa capacité à entretenir des collaborations constructives avec les organismes de premières lignes (CLD/IDÉTR et SADC/CAE) de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de CQI a intégré trois industriels exportateurs de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de Développement Économique Canada provient de son programme : Croissance des entreprises et des régions. Il vise à renforcer les conditions favorables à la croissance durable des régions et des PME. Ce programme est en vigueur du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. Il vise, entre autres, à aider les entreprises à être plus performantes, concurrentielles et à innover davantage afin de faciliter leur croissance durable;

CONSIDÉRANT que la contribution financière du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation se fait via son programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles. L'exportation s'inscrit comme fer de lance de l'économie du Québec, l'exportation permet la valorisation de notre savoir-faire auprès des autres pays ainsi que la pérennité de nos entreprises;

IL EST PROPOSÉ par M. René Goyette, appuyé par M. André Léveillé, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 56 000 \$ pour l'année 2011-2012 selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.3 TGV Net – Zones orphelines (AA-165-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «TGV Net – Zones orphelines» (AA-165-10)

Par ce projet, TGV Net Mauricie souhaite offrir 25 branchements fibres optiques à des entreprises de la Mauricie. On vise des entreprises agricoles, des commerces, des entreprises de services ou des industries manufacturières et de transformations situés en milieu rural ou dans les parcs industriels. Les revenus générés par l'apport de ces entreprises vont constituer un fonds de développement permettant à l'organisation d'assurer le développement de nouveaux marchés. Ainsi, TGV Net Mauricie consolide son rôle en Mauricie.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 puisqu'il permettra de soutenir le déploiement d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que le projet vise une clientèle ciblée, c'est-à-dire les entreprises situées en milieu rural ou dans les parcs industriels en offrant une technologie de pointe (fibre optique);

CONSIDÉRANT que les revenus générés par l'apport de ces 25 entreprises vont constituer un fonds de développement permettant à l'organisation d'assurer le développement de nouveaux marchés;

TOUTEFOIS

CONSIDÉRANT que la Corporation TGV Net Mauricie a déjà fait l'objet de financement provenant du Fonds de diversification économique régional (FDER) et du Fonds de développement régional (FDR) pour la réalisation de l'étude de rentabilité, d'une part, et pour le développement de ses activités lors du démarrage, d'autre part;

CONSIDÉRANT que cette dernière intervention permettra de stabiliser la corporation et bien positionner cette technologie unique dans le marché;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 75 000 \$ selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.4 Implantation du bioraffinage régional en Haute-Mauricie : compactage et valorisation des résidus forestiers par conversion thermochimique (AA 185-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Implantation du bioraffinage régional en Haute-Mauricie : compactage et valorisation des résidus forestiers par conversion thermochimique» (AA-185-10)

Le projet proposé consiste, par l'embauche d'une personne-ressource, à mettre en place un cadre technologique et économique permettant de transformer et de valoriser les résidus forestiers provenant des forêts et des industries du Haut-St-Maurice par des technologies thermochimiques.

Ultimement, la région vise l'implantation d'une bioraffinerie forestière « régionale » lui assurant une autonomie énergétique et lui permettant d'exporter de nouveaux coproduits issus de la biomasse forestière, fraîche et résiduelle.

- CONSIDÉRANT que le projet rejoint le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 en soutenant l'innovation des entreprises, en développant un secteur porteur (biomasse forestière), afin de développer les énergies vertes pour ainsi répondre à l'orientation 1 quant à diversifier l'économie et misant sur des entreprises fortes et compétitives;
- CONSIDÉRANT que le projet rejoint également l'orientation 4 du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 en soutenant la mise en valeur du territoire de façon durable et intégrée. Plus précisément, le projet contribue à la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par l'appui à des initiatives favorisant une diversification des activités liées aux ressources naturelles et au territoire (orientation 2) et par l'établissement d'une dynamique économique favorable aux entreprises de mise en valeur ou de transformation des ressources (orientation 6);
- CONSIDÉRANT que ce projet est directement relié au plan de développement de la filière biocarburant dans la région du Haut-St-Maurice visant l'établissement d'une bioraffinerie forestière locale;
- CONSIDÉRANT que le projet proposé consiste, par l'embauche d'une personne-ressource, à mettre en place un cadre technologique et économique permettant de transformer et de valoriser les résidus forestiers provenant des forêts et des industries du Haut-St-Maurice par des technologies thermochimiques;
- CONSIDÉRANT que ce projet est, pour l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'occasion d'assumer pleinement son rôle de pôle universitaire régional et de se démarquer sur la scène nationale et internationale par un projet intégrant les aspects de recherche fondamentale, de transfert technologique et de revitalisation des régions;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective stratégique de synergie régionale en misant sur une alliance entre le milieu (la région du Haut-St-Maurice) et l'UQTR, visant à développer un secteur porteur : biomasse forestière;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Christian Muckle, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 73 500 \$, \$, soit 24 500 \$ par année pour les années financières 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.5 Village forestier – Hébergement d'expérience (AA-183-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Village forestier – Hébergement d'expérience» (AA-183-10)

Le projet vise à bonifier les activités et l'hébergement offerts au Village forestier Musée du Bûcheron afin d'améliorer l'expérience touristique des visiteurs et d'offrir de l'hébergement hivernal. Le promoteur veut accroître la notoriété de l'entreprise et augmenter le nombre de visiteurs, été comme hiver, particulièrement avec les clientèles européennes.

Le Village forestier se définit comme un établissement qui fait connaître les opérations et activités forestières sous un angle historique, telles que vécues en Mauricie aux différentes époques de l'exploitation, afin de faire expérimenter la vie de bûcheron à des touristes à travers une expérience culturelle et participative distinctive.

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le Plan quinquennal de développement régional 2010-2015 pour sa contribution au développement d'une offre de produits à la fois touristique et culturelle en plus de s'intégrer au développement de la rivière Saint-Maurice et de la Route des Rivières;

CONSIDÉRANT que le Village forestier est une entreprise touristique d'importance pour le territoire de Mékinac qui met en valeur l'histoire et la culture de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le concept proposé dans la relance des opérations, accentué par une mise à niveau des bâtiments existants et le développement de nouvelles installations, intéresse les grossistes en tourisme particulièrement par rapport aux marchés européens;

CONSIDÉRANT que le projet consolide les emplois existants et est en voie d'en développer de nouveaux à court terme;

CONSIDÉRANT que les efforts financiers soutenus au fil des dernières années provenant du FDR et de différents partenaires en vue de consolider ce site touristique et de mieux définir les produits à valoriser, augmentent maintenant avantageusement la diversité de notre offre touristique régionale;

IL EST PROPOSÉ par M. André Léveill , appuy  par M. Lucien Mongrain, de soutenir financ rement ce projet r gional,   m me le volet Autres activit s du Fonds de d veloppement r gional, avec une contribution maximale de 35 000 \$, selon la structure de co ts et de financement recommand e apr s analyse et pr sent e dans la pr sentation sommaire, et ce, conditionnellement   la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financ res pr vues provenant des sources indiqu es dans cette structure.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

6.2.6 Gestion des ressources humaines diversifi e pour les personnes handicap es (AA-184-10)

R solution relative   l'octroi d'une aide financ re pour le projet «Gestion des ressources humaines diversifi e pour les personnes handicap es» (AA-184-10)

Le projet vise    laborer un mod le d'analyse des besoins de main-d' uvre sous l'angle des proc d s de travail et des obstacles potentiels pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles (PPH) afin de favoriser leur accessibilit  au march  du travail et d'accro tre le bassin de main-d' uvre pour les PME de la Mauricie.

CONSID RANT l'expertise de Service externe de main-d'oeuvre (SEMO) dans l'int gration et le maintien en emploi des personnes handicap es;

CONSID RANT l'expertise de l'UQTR, plus pr cis ment, de l'Institut de recherche sur les PME;

CONSID RANT le nombre  lev  de postes   pourvoir dans la r gion d'ici les prochaines ann es;

CONSID RANT qu'actuellement, la Mauricie est peu document e sur la gestion de la diversit  en r gion;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sophie Milette, appuyée par M. Serge Aubry, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 50 000 \$, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure, à ce que l'échantillon des entreprises choisies dans cette recherche-action couvre l'ensemble des territoires et à ce que la diffusion ainsi que la présentation des résultats de la recherche-action ne fassent pas l'objet d'un dépôt de projet futur dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-057 7.0 COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

7.1 Séminaire sur les extractibles forestiers (15 et 16 mars 2011)

La direction générale informe les membres de la tenue de cet événement à caractère international en Mauricie sous la présidence d'honneur de M. Gérard Bruneau.

7.2 Consultation sur la superficie maximale de plancher des abris sommaires dans la région de la Mauricie

Le président explique que le comité exécutif de la Conférence régionale des élus de la Mauricie a adopté une résolution demandant au MRNF de maintenir le statu quo dans le dossier de l'augmentation de la superficie de plancher des abris sommaires en Mauricie et, par le fait même, de reconsidérer sa position sur la possibilité d'offrir à tous les détenteurs de bail d'abris sommaires présents sur le territoire de la Mauricie, la conversion de leur bail en bail de villégiature privée lorsque possible.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. Robert Lalonde, d'entériner la résolution du comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-058 8.0 FORUM SUR LA COMMUNICATION DES RISQUES

La direction générale présente une capsule vidéo concernant le Forum sur la communication des risques organisé par l'Agence de la santé et des services sociaux, qui se déroulera les 27 et 28 avril 2011.

CA/10-11-05-059 9.0 LISTE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Guy Richard, d'adopter la liste des chèques, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-060 10.0 VARIA

10.1 Fin de mandat de certains membres de la société civile

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité de remercier les administrateurs qui termineront leur mandat au 31 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-05-061 11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA/10-11-05-062 12.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le jeudi 21 avril 2011, à la MRC de Maskinongé.

CA/10-11-05-063 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. René Goyette, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gérard Bruneau
Président

René Goyette
Secrétaire